

Les professions de la relation d'aide

Comment les différencier?

Version **2012**



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services aux étudiants
Centre d'aide aux étudiants

Les informations contenues dans ce document peuvent changer régulièrement. Une analyse de dossier, à la direction du programme qui vous intéresse, est obligatoire dans la majorité des cas pour évaluer les possibilités d'admission à ce programme. Cette analyse déterminera si votre admission sera automatique ou si une formation complémentaire sera nécessaire pour vous donner accès au programme désiré.

Note : La désignation de personne par l'emploi du genre masculin n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.

Les professions de la relation d'aide

Comment les différencier?

Sommaire

MISE EN CONTEXTE.....	4
LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES	4
CONSEILLER D'ORIENTATION.....	4
CRIMINOLOGUE.....	6
PSYCHOEDUCATEUR	7
PSYCHOLOGUE	9
SEXOLOGUE.....	10
TRAVAILLEUR SOCIAL.....	11
THERAPEUTE CONJUGAL ET FAMILIAL	13
À PROPOS DE LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHERAPIE	13
LES FORMATIONS TECHNIQUES.....	14
TECHNICIEN EN INTERVENTION DELINQUANCE	14
TECHNICIEN EN TRAVAIL SOCIAL	15
TECHNICIEN EN EDUCATION SPECIALISEE	16
EN RESUME.....	18
POUR EN SAVOIR PLUS	19

Les professions de la relation d'aide

Comment les différencier?

Mise en contexte

Il existe plusieurs professions en sciences humaines qui permettent d'intervenir en relation d'aide. Certaines exigent une formation universitaire, alors que d'autres demandent une formation collégiale. Sur le marché du travail, il arrive que les rôles et les tâches des intervenants en relation d'aide soient confondus. C'est le cas, également, en ce qui concerne les applications des formations collégiales et universitaires qui y sont associées. Dans certaines organisations, deux formations différentes mènent parfois aux mêmes fonctions.

L'arrivée de la loi 21, en vigueur depuis juin 2012, a apporté une redéfinition des pratiques professionnelles dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Cela signifie que des actes professionnels sont réservés pour les professions faisant partie d'un ordre professionnel. En sciences humaines, cette réforme législative concerne les psychologues, les travailleurs sociaux, les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs.

Ce document a pour objectif de faire état des champs d'exercices des professionnels et des techniciens qui œuvrent en relation d'aide, des particularités des professions et des principales activités exercées par ces derniers, tout en tenant compte de la loi 21. Il se propose de regrouper des informations pouvant être utiles

pour distinguer différents métiers de la relation d'aide.

Les formations universitaires

Conseiller d'orientation

Champ d'exercice de la profession

« *Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu, intervenir sur l'identité ainsi que de développer et maintenir des stratégies actives d'adaptation dans le but de permettre des choix personnels et professionnels tout au long de leur vie, de rétablir l'autonomie socioprofessionnelle et de réaliser des projets de carrière chez l'être humain en interaction avec son environnement.* » **Guide explicatif - PL no 21, p.17.**

Particularités de cette profession

Le conseiller d'orientation évalue et détermine un plan d'intervention permettant de développer chez la personne sa capacité à s'orienter, à faire des choix personnels et professionnels et à réaliser des projets d'études ou de carrière. Il intervient sur des aspects problématiques liés à l'identité, au développement de la personne et aux processus psychologiques sous-jacents. Les personnes qu'il accompagne peuvent vivre des problématiques variées, telles que de l'indécision, de l'anxiété, une absence de but vocationnel ou encore des problèmes d'adaptation ou de rendement dans les études, au travail ou dans la vie (source : Ordre des conseillers d'orientation du Québec).

Bref, l'énoncé de pertinence sociale décrit par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (c'est-à-dire le rôle du

conseiller d'orientation dans notre société), se définit ainsi :

« Les c.o., grâce à leur expertise de la relation individu-travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie. »

La formation

La formation en orientation vise l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur le développement et le fonctionnement des individus et des groupes, de même que sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes. Elle vise le développement de compétences en relation d'aide et en consultation, l'apprentissage de l'évaluation et du diagnostic psychologique et permet une réflexion approfondie sur le monde scolaire et sur le marché de l'emploi. **Exemples de cours : développement de carrière, évaluation psychométrique, intervention de groupe en orientation, théories du counseling, psychologie de l'adulte au travail.**

- Universités offrant le baccalauréat en sciences de l'orientation : Laval, Sherbrooke, UQAM (baccalauréat en développement de carrière).

Pour obtenir le permis de conseiller d'orientation délivré par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ), il faut répondre aux exigences prescrites par le Règlement adopté en vertu du Code des professions du Québec, c'est-à-dire avoir complété des études universitaires de **deuxième cycle** en orientation et counseling.

Activités exercées

Les conseillers d'orientation peuvent intervenir auprès des individus, des groupes ou des organisations. Voici les principales activités exercées :

Auprès des individus/groupes

- Orientation scolaire et professionnelle
- Insertion et réinsertion professionnelle
- Fonctionnement dans les études et réussite éducative
- Adaptation au travail
- Réorientation
- Planification de carrière et perfectionnement
- Transition de carrière
- Recherche d'emploi
- Information scolaire et professionnelle
- Projet de vie à la retraite

Auprès des organisations

- Recrutement et sélection de la main-d'œuvre
- Évaluation du potentiel
- Développement des compétences
- Programmes d'aide aux employés
- Transitions professionnelles
- Motivation des cadres
- Réaffectation professionnelle
- Bilan des compétences
- Gestion et formation liées au changement
- Gestion de programmes de coaching et de mentorat
- Coordination de stages en entreprise

Milieux de travail

- À son compte
- Agences de placement
- Carrefours Jeunesse Emploi (CJE)
- Centres d'accueil
- Centres d'aide aux personnes immigrantes
- Centres de détention et services correctionnels
- Centres de réadaptation pour personnes avec des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie
- Centres de réadaptation pour personnes ayant des handicaps physiques ou mentaux

- Centres de réadaptation pour personnes avec des difficultés d'adaptation sociale
- Centres de services sociaux (CSS)
- Centres d'hébergement
- Centres locaux de services communautaires (CLSC)
- Centres locaux d'emploi (CLE)
- Commissions scolaires, écoles privées, cégeps et universités
- Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)
- Gouvernement fédéral
- Gouvernement provincial
- Organismes communautaires
- Organismes d'aide à l'emploi
- Bureaux de ressources humaines
- Entreprises privées

Exemples de fonctions

- Aide pédagogique individuelle
- Agent d'aide socioéconomique
- Agent de probation
- Conseiller d'orientation scolaire et professionnelle
- Conseiller en développement organisationnel
- Conseiller en emploi et en ressources humaines
- Conseiller en recrutement de personnel
- Éducateur en santé mentale
- Intervenant psychosocial
- Conseiller en gestion de carrière

Criminologue

Champ d'exercice de la profession

Le criminologue est un expert du phénomène de la criminalité. Il s'intéresse entre autres aux causes des actes criminels et à leurs effets sur les victimes. Parallèlement, il étudie le système judiciaire dans le but de réintégrer les contrevenants dans la société et de protéger

les droits des individus et de la collectivité (adapté de Repères). Il élabore des plans d'intervention et assure le suivi des individus dans les milieux correctionnels ou de réhabilitation.

Particularités de cette profession

La pratique du criminologue est axée sur la compréhension de la criminalité, sur la prévention et l'intervention auprès des personnes ayant commis des actes criminels. Elle s'appuie non seulement sur la compréhension du crime lui-même, mais elle s'attarde également aux réactions de la société face au crime.

La formation

La formation est orientée vers l'étude de la pluridisciplinarité du phénomène criminel. Elle s'appuie sur des connaissances en sciences humaines, en droit pénal, en histoire, en sociologie, en philosophie et en biologie/anthropologie. Elle vise à expliquer et à approfondir les problématiques liées à la délinquance, aux crimes et à la victimisation criminelle. **Exemples de cours : justice criminelle, intervention auprès des clientèles involontaires, recherche en criminologie, sociocriminologie, éthique et enjeux en criminologie.**

- Universités offrant le baccalauréat en criminologie : Laval, Ottawa, UdeM.

Les criminologues n'ont pas d'ordre professionnel, mais il existe une association où il est possible de retrouver des informations sur la profession. Actuellement, l'Association des sexologues et l'Association des criminologues ont déposé une demande afin de se regrouper à l'intérieur d'un ordre professionnel et ainsi être reconnues par l'Office des professions du Québec. Le processus d'intégration de ces professions au système professionnel, impliquant une

définition des champs d'exercice et des activités réservées, est en cours.

Activités exercées

- Administration de la justice
- Analyse criminologique
- Analyses statistiques sur la criminalité
- Assistance aux victimes
- Direction et gestion d'établissements de détention, de centre d'accueil ou autres (voir milieux de travail)
- Élaboration et gestion de plan correctionnel
- Évaluation de la dangerosité et du risque de récidive
- Intervention et traitement auprès des délinquants adultes
- Intervention et traitement auprès des jeunes
- Prévention du crime, intervention, resocialisation et enseignement
- Réadaptation des criminels et des délinquants
- Recherche sur les problèmes criminologiques et pénologiques
- Surveillance des contrevenants dans les programmes de mise en liberté sous condition

Milieux de travail

- Bureaux de probation
- Centres jeunesse
- Bureaux de protection de la jeunesse
- Centres d'accueil
- Centres de détention
- Établissements d'enseignement
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Gouvernement provincial
- Maisons de transition
- Organismes communautaires
- Police (services municipaux)
- Services correctionnels (fédéral)
- Services correctionnels (provincial)
- Sûreté du Québec

Exemples de fonctions

- Agent au classement des détenus dans les pénitenciers
- Agent de libération conditionnelle
- Agent de probation
- Agent conseiller en maison de transition
- Agent conseiller d'un centre d'aide pour délinquants
- Agent des services correctionnels du Québec
- Agent des services frontaliers (douanes)
- Conseiller en comportement humain
- Criminologue clinicien
- Intervenant social
- Intervenant en alcoolémie et toxicomanie
- Chercheur en criminologie (avec un doctorat)

Psychoéducateur

Champ d'exercice de la profession

Le psychoéducateur est un spécialiste des sciences humaines qui **intervient au moyen d'une approche préventive et rééducative** auprès des personnes qui présentent des difficultés d'adaptation, de délinquance, des troubles de comportement, des problèmes de santé mentale, de perte d'autonomie, ou encore d'anxiété. L'objectif de son intervention est de rétablir ou de développer les capacités adaptatives de l'individu et de contribuer au maintien de son équilibre avec son environnement (adapté de Repères).

Il privilégie l'action sur le terrain. Il est donc présent dans le milieu de vie des personnes qu'il accompagne et s'appuie sur le « vécu partagé » avec elles (source : Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec).

Particularités de cette profession

Le psychoéducateur est centré sur la **compréhension des problèmes d'adaptation auprès de clientèles diversifiées**, telles que les personnes âgées, les adolescents, les jeunes adultes, ainsi que les personnes atteintes d'un handicap ou de problèmes de santé mentale. Il évalue les difficultés d'adaptation, les capacités adaptatives et il porte un jugement clinique dans le cadre d'un processus qui analyse les causes et la dynamique des perturbations observées dans les relations de la personne avec son environnement.

La formation

La formation vise l'acquisition de connaissances à propos du développement de la personne sur les plans social, affectif et cognitif selon des trajectoires de vie normales et pathologiques. Elle permet de mieux connaître les facteurs de risque et de protection susceptibles d'avoir un impact sur l'adaptation ou l'inadaptation sociale des individus. La formation permet aussi de développer des habiletés cliniques, des méthodes d'évaluation, de même que des outils de prévention et d'intervention destinés tant aux milieux institutionnels et communautaires qu'au milieu naturel de l'individu, comme la famille et le travail (adapté de INFO-BAC). **Exemples de cours : évaluation en milieu familial, intervention en situation de crise, développement et difficultés d'adaptation chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte.**

- Universités offrant le baccalauréat en psychoéducation : Laval, UQTR, UQO, UQAT, Sherbrooke, UdeM.

Les psychoéducateurs et les psychoéducatrices sont tous membres de leur ordre professionnel. Leur profession est réglementée et régie par un code de déontologie. Quiconque ne fait pas partie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du

Québec ne peut porter le titre de psychoéducateur ni accomplir les activités qui leur sont réservées. **La maîtrise en psychoéducation est obligatoire pour accéder à l'Ordre.**

Activités exercées

- Évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives
- Coordination des services et des programmes d'activités
- Élaboration et mise en œuvre de plans d'interventions
- Prévention, intervention et réadaptation auprès des personnes éprouvant des difficultés d'adaptation sociale

Milieux de travail

- À son compte
- Centres d'accueil
- Centres de la petite enfance (CPE)
- Centres de réadaptation pour personnes ayant des difficultés liées à l'alcoolisme, la toxicomanie et au jeu excessif
- Centres de réadaptation pour personnes aux prises avec des handicaps physiques ou des problèmes de santé mentale
- Centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation sociale
- Centres de services sociaux (CSS)
- Centres hospitaliers
- Centres jeunesse
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
- Établissements d'enseignement
- Organismes communautaires
- Services correctionnels (fédéral et provincial)
- Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ)

Exemples de fonctions

- Agent de réadaptation

- Agent de relation humaine
- Conseiller clinique
- Éducateur
- Intervenant social
- Conseiller en réadaptation
- Psychoéducateur (requiert la maîtrise en psychoéducation)
- Travailleur de rue

Psychologue

Champ d'exercice de la profession

« L'exercice de la psychologie consiste à évaluer le fonctionnement psychologique et mental, à déterminer, à recommander et à effectuer des interventions et des traitements dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale de l'être humain en interaction avec son environnement.

L'information, la promotion de la santé, la prévention du suicide, de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux font également partie de l'exercice de la profession auprès des individus, des familles et des collectivités. » **Source : Office des professions du Québec, Rapport du comité d'experts.**

Particularités de cette profession

Le psychologue se distingue par sa capacité à évaluer le fonctionnement psychologique et mental, afin d'identifier les troubles, au sens d'un dysfonctionnement, d'une altération des fonctions mentales, telles le retard mental, les troubles mentaux et les troubles neurologiques. Cela constitue aussi l'objet d'étude et d'intervention de la profession (source : Guide explicatif - PL no 21, p.16).

La formation

La formation touche à plusieurs aspects des sciences biologiques, des sciences sociales et

de la méthodologie de la recherche. Elle permet d'acquérir des connaissances sur le développement de la personne, de même que sur le comportement normal et pathologique. Elle habilite l'étudiant à l'évaluation, à l'intervention et au traitement des problèmes psychologiques variés. **Exemples de cours : neuropsychologie, théories de la personnalité, psychopathologie, psychométrie, méthodes quantitatives, recherche dirigée, développement de l'enfant.**

- Universités offrant le doctorat en psychologie : Laval, McGill, Concordia, Bishops, UdeM, UQAM, UQTR, UQAC, UQO, Sherbrooke.

Au Québec, le titre et l'exercice de la profession de psychologue sont réglementés par le Code des professions. Toute personne portant le titre de psychologue est obligatoirement inscrite au tableau des membres de l'Ordre des psychologues du Québec. **Le doctorat en psychologie est obligatoire pour faire partie de l'Ordre.**

Activités exercées

- Évaluation des troubles psychologiques
- Intervention, traitement et prévention
- Médiation familiale
- Formation et sélection de personnel
- Évaluation du rendement et des compétences
- Planification de carrière, réaffectation
- Préparation à la retraite
- Recherche
- Enseignement et supervision
- Psychothérapie

Milieus de travail

- À son compte
- Centres d'accueil
- Centres de réadaptation pour personnes vivant des problèmes liés à l'alcoolisme, à la toxicomanie ou au jeu excessif
- Centres de réadaptation pour jeunes vivant des difficultés d'adaptation sociale

- Centres de services d'aide de nature affective ou psychologique
- Centres hospitaliers
- Centres hospitaliers de soins de longue durée
- Centres locaux de services communautaires (CLSC)
- Centres de recherche
- Cliniques médicales
- Établissements d'enseignement
- Gouvernement fédéral
- Gouvernement provincial
- Organismes communautaires
- Services correctionnels (fédéral et provincial)

Exemples de fonctions

- Psychologue clinicien
- Psychologue communautaire
- Psychologue scolaire
- Psychanalyste
- Psychosociologue
- Psychologue-chercheur
- Neuropsychologue clinicien
- Psychologue industriel et organisationnel
- Psychologue spécialisé en médiation
- Expert psycholégal
- Intervenant social
- Enseignant au collégial
- Conférencier

Sexologue

Champ d'exercice de la profession

Le sexologue s'intéresse aux aspects pédagogiques, psychiques, psychologiques, médicaux, sociaux, relationnels et biologiques de la sexualité. Il se préoccupe principalement d'information, de prévention, d'éducation et de réadaptation. Il effectue de l'intervention thérapeutique en vue de favoriser la prise en

charge individuelle et relationnelle de la dimension sexuelle (tiré de Repères).

Particularités de cette profession

Le sexologue fait des interventions d'information, d'éducation, de prévention et de traitement de tous les aspects de la sexualité humaine.

La formation

L'UQAM est la seule université à offrir le programme de baccalauréat en Amérique du Nord. Il comprend un stage d'immersion et un stage d'intervention, prévus lors de la troisième année de formation. **Exemples de cours : physiologie de la sexualité, sexualité de l'enfant et du préadolescent, violence et abus sexuels, sexualité et loi, dysfonctions sexuelles.**

Les sexologues possèdent une association professionnelle où il est possible d'obtenir des informations sur la profession. Actuellement, l'Association des sexologues et l'Association des criminologues ont déposé une demande afin de se regrouper à l'intérieur d'un ordre professionnel et ainsi être reconnues par l'Office des professions du Québec. Le processus d'intégration de ces professions au système professionnel, impliquant une définition des champs d'exercice et des activités réservées, est en cours.

Activités exercées

- Relation d'aide, consultations cliniques et thérapie auprès d'individus, de couples ou de groupes.
- Traitement de diverses dysfonctions sexuelles.
- Collaboration à la conception, l'élaboration, l'application et l'évaluation des programmes d'intervention et d'éducation sexuelle.

- Évaluation et application de programmes de prévention, d'intervention et d'éducation sexuelle.

Milieus de travail

- À son compte
- Centres d'accueil
- Centres hospitaliers
- Centres locaux de services communautaires (CLSC)
- Commissions scolaires
- Organismes communautaires

Exemples de fonctions

- Sexologue
- Intervenant en pratique privé
- Conférencier
- Consultant
- Conseiller et éducateur en sexualité humaine

Travailleur social

Champ d'exercice de la profession

Évaluer le fonctionnement social d'individus (couples, familles, groupes et collectivités) par la mise en œuvre d'un plan d'intervention dans le but de favoriser le développement optimal de l'être humain en interaction avec son environnement (tiré de Repères).

Particularités de cette profession

Le travailleur social évalue le fonctionnement social dans une perspective d'interaction entre la personne et son environnement. Son approche intègre une réflexion critique des aspects sociaux qui influencent les situations et les problèmes vécus par les personnes (individus, groupes, familles et collectivités). Quant à l'environnement, il concerne le milieu de vie de la personne, ainsi que ses conditions matérielles et sociétales. Son intervention se

fonde sur la défense des droits de la personne et sur la promotion des principes de justice sociale.

Le professionnel de ce secteur possède, entre autres, l'expertise pour rédiger des recommandations à la cour pour des problèmes de violence conjugale, de maltraitance d'enfants ou tout autre problème social.

Comme l'approche d'intervention du travailleur social est centrée sur l'interaction de l'individu avec son environnement, il est appelé à travailler avec le réseau et les différentes ressources du milieu.

Les principaux domaines d'intervention sont : l'enfance et la jeunesse, la vie conjugale et familiale, la santé physique et mentale, l'éducation, la justice, l'habitation, l'environnement, le vieillissement de la population, la citoyenneté et les respects des droits individuels et collectifs, les populations.

La formation

La formation vise principalement à acquérir des connaissances sur le comportement humain et l'environnement social. Elle permet l'apprentissage des liens fondamentaux entre les politiques sociales, les services sociaux et les problèmes sociaux selon une expertise systémique et sociopolitique. **Exemples de cours : politiques et programmes sociaux, analyse des problèmes sociaux, processus d'intervention en service social, théories du comportement humain en contexte social.**

- Universités offrant le baccalauréat en service social ou en travail social : Laval, UQAR, UQAC, UQO, UQAT, Sherbrooke, UdeM, UQAM, McGill, Ottawa, Moncton.

Actuellement, le baccalauréat en service social (ou travail social) permet de faire partie de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux.

Activités exercées

Fournir des services sociaux

Activités pratiquées dans le cadre de l'évaluation, la distribution et l'évaluation de services à la population afin de répondre aux besoins psychosociaux et communautaires des individus, des couples, des familles, des groupes, des organisations et des collectivités.

Apporter des services communautaires

Ces activités visent à répondre aux besoins communautaires d'une collectivité : soutenir le développement de services et de ressources dans et par la communauté locale, prévenir l'apparition de problèmes sociaux, contrer l'exclusion ou la marginalisation de communautés vulnérables, favoriser le regroupement des personnes, des réseaux et de l'organisation.

Voir aux besoins communautaires

Ces activités sont fondamentales puisqu'elles contribuent au maintien de l'harmonie et de la justice dans les rapports entre les personnes et les groupes. Elles sont aussi importantes pour le développement de la collectivité. Les besoins peuvent être d'ordre matériel, économique, socioculturel ou politique. Ils se transforment et ils évoluent dans le temps, au fil des événements divers et selon le développement naturel des collectivités.

Les services psychosociaux

Ces activités sont : l'évaluation psychosociale, l'intervention sociale, la consultation psychosociale, la protection sociale, l'accompagnement, l'animation, la défense et la promotion des droits sociaux.

On retrouve également des activités spécialisées telles que la psychothérapie individuelle, conjugale, familiale ou de groupe, la médiation familiale, l'expertise

psychosociale, l'intervention post-traumatique, ainsi que toute activité professionnelle permettant aux personnes d'avoir accès à des services spécifiques encadrés par des législations particulières.

Milieus de travail

- À son compte
- Bureaux de la protection de la jeunesse
- Carrefours Jeunesse Emploi (CJE)
- Centres d'accueil
- Centres d'aide aux personnes immigrantes
- Centres de réadaptation physique
- Centres de réadaptation pour personnes ayant des difficultés liées à l'alcoolisme et à la toxicomanie
- Centres de services sociaux (CSS)
- Centres d'accueil pour enfants, adolescents, adultes, personnes âgées
- Centres d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Centres hospitaliers
- Centres locaux de services communautaires (CLSC)
- Cour supérieure pour les services de médiation familiale et d'expertise psychosociale
- Établissements d'enseignement
- Gouvernement fédéral et provincial
- Ministère de la santé et des services sociaux (provincial)
- Organismes communautaires
- Organismes d'aide à l'enfance
- Services correctionnels (provincial)
- Services de soutien à domicile

Exemples de fonctions

- Travailleur social
- Organisateur communautaire
- Intervenant en situation de crise
- Intervenant social
- Agent de développement de programmes d'intervention et de sensibilisation

- Agent au classement des détenus dans les pénitenciers
- Agent d'assurance emploi
- Agent d'attribution à la sécurité du revenu
- Agent de libération conditionnelle
- Agent de probation
- Coordonnateur-intervenant
- Agent de développement de vie communautaire
- Responsable d'organismes d'accueil
- Agent de relations humaines
- Travailleur de rue
- Conseiller en toxicomanie

Thérapeute conjugal et familial

Champ d'exercice de la profession

Évaluer la dynamique des systèmes des couples et des familles et déterminer un plan de traitement et d'intervention visant à restaurer et à améliorer les modes de communication. Ces actions sont appliquées dans le but de favoriser de meilleures relations conjugales et familiales chez l'être humain en interaction avec son environnement.

Particularités de cette profession

Le thérapeute conjugal et familial évalue les processus de communication, les interactions, ainsi que les aspects structuraux du système et des sous-systèmes familiaux, tels le couple et la fratrie. Il étudie l'histoire de la personne, de son couple, de sa famille immédiate et d'origine en dégagant les enjeux intergénérationnels.

Tout en situant les problèmes présents dans l'ensemble de son contexte, il départage et met en interaction les facteurs individuels, interpersonnels, familiaux et écosystémiques. Il élabore et communique des hypothèses de

travail, afin d'émettre des recommandations et d'établir un plan de traitement et d'intervention.

Activités exercées

Évaluation, Intervention et établissement d'un plan de traitement pour des couples ou les familles.

La formation

Actuellement, il n'y a pas de formation universitaire en thérapie conjugale et familiale au Québec. Certaines universités offrent des cours de niveau maîtrise sur le sujet, principalement dans les écoles de service social, comme l'Université McGill, l'Université Montréal et l'Université Laval. La formation est dispensée très majoritairement dans le secteur privé et plusieurs instituts ont développé leurs lettres de noblesse en la matière. Ailleurs au Canada, il y a des programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale : une maîtrise en thérapie à l'Université Guelph en Ontario et une autre à l'Université de Winnipeg. Ces diplômes sont reconnus par l'« American Association for Marriage and Family Therapy » (AAMFT).

À propos de la pratique de la psychothérapie

Le projet de loi 21 auquel nous avons fait référence précédemment définit la psychothérapie comme étant :

« Un traitement psychologique pour un trouble mental, pour des perturbations comportementales ou pour tout autre problème entraînant une souffrance ou une détresse psychologique qui a pour but de favoriser chez le client des changements significatifs dans son fonctionnement cognitif, émotionnel ou comportemental, dans son

ystème interpersonnel, dans sa personnalité ou dans son état de santé. Ce traitement va au-delà d'une aide visant à faire face aux difficultés courantes ou d'un rapport de conseils ou de soutien ». **Guide explicatif - PL no 21, p.70.**

Le 21 juin 2012, le permis de pratique en psychothérapie a été accepté conjointement par l'Ordre des psychologues du Québec et le ministre responsable des lois professionnelles. Par conséquent, la pratique de la psychothérapie, de même que le titre de psychothérapeute, seront dorénavant réservés aux psychologues, aux médecins, ainsi qu'aux professionnels qui auront obtenu ce permis délivré par l'Ordre des psychologues du Québec. En répondant à certaines exigences théoriques et pratiques, les professionnels faisant partie des ordres suivants auront la possibilité d'obtenir un permis de psychothérapeute :

- Ordre des conseillers et conseillères d'orientation
- Ordre des ergothérapeutes
- Ordre des infirmières et des infirmiers
- Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices
- Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux

Des dispositions permettront à d'autres personnes qui ne sont pas admissibles à ces ordres professionnels d'obtenir un permis selon d'autres critères, par la reconnaissance des droits acquis.

Pour plus d'informations sur les conditions de délivrance de ce permis de pratique, les conditions d'utilisations du titre, le cadre des obligations de formation continue, ainsi que le champ de pratique du psychothérapeute, consultez le texte descriptif du projet de loi 21 sur la pratique de la psychothérapie, disponible sur le site Internet de L'Office des professions du Québec. Voir aussi la section sur la loi 21 sur www.ordrepsy.qc.ca.

Les formations techniques

Les techniciens en relation d'aide ont la particularité d'être davantage présents dans le milieu de vie des personnes en difficulté. Les rencontres avec ces dernières sont plus régulières et ils sont responsables de voir à l'atteinte des objectifs dans le plan d'intervention. Leur présence, leur support et leurs conseils pratiques appliqués à la solution du problème dans l'immédiat permettent l'amélioration et l'évolution du fonctionnement des personnes en difficulté.

Technicien en intervention délinquance

Champ d'exercice de la profession

Le technicien en intervention délinquance applique les techniques d'intervention propre à son champ d'études. Il intervient quotidiennement et de façon directe auprès de personnes adultes ou juvéniles présentant des risques de comportements délinquants ou de récidive.

Particularités de cette profession

Le technicien en délinquance apporte des solutions concrètes et appliquées aux problématiques de la criminalité et de la délinquance.

Activités exercées

- Intervention concrète et pratique dans le milieu de vie des délinquants ou des criminels
- Encadrement, observation et relation d'aide

La formation

La formation est axée sur l'intervention en prévention délinquance, intervention dans un contexte d'autorité, intervention en relation d'aide et au quotidien pour modifier des comportements humains inadaptés. Elle permet aussi l'analyse de l'origine de la délinquance et une meilleure connaissance des caractéristiques de la délinquance.

Ce qui différencie le technicien en intervention en délinquance du professionnel en criminologie, sont les interventions faites au quotidien dans le milieu de vie des clientèles. Le technicien n'a pas la responsabilité d'évaluer le risque de récidive d'une personne criminelle et de faire les plans de traitement et le suivi de celle-ci. Par ailleurs, il ne lui est pas possible de travailler comme agent de libération conditionnelle. Le criminologue a donc la responsabilité de l'évaluation, du traitement et de l'intervention à long terme. Les rencontres avec les clients sont ainsi plus variées et plus distancées. Enfin, la formation universitaire permet un éventail plus large de possibilités d'emplois.

Milieus de travail

- Centres correctionnels juvéniles et adultes
- Centres d'accueil et maisons de jeunes
- Établissements scolaires
- Centres de prévention et de réhabilitation
- Milieux scolaires
- Carrefour Jeunesse-emploi
- Ministère de la sécurité publique
- Maisons de transition
- Municipalités
- Centres de détention
- Organismes communautaires
- Centres Jeunesse

Exemples de fonctions

- Agent de service correctionnel
- Accompagnateurs de prisonniers

- Surveillant
- Éducateur
- Agent d'indemnisation
- Agent d'unité résidentielle
- Intervenant social
- Agent d'aide socio-économique
- animateur social et intervenant en toxicomanie
- Travailleur de rue
- Enquêteur
- Coordonnateur communautaire

Technicien en travail social

Champ d'exercice de la profession

Le Technicien en travail social est habilité à intervenir auprès des personnes de tout âge, des familles, des groupes et des communautés aux prises avec différents problèmes sociaux. Il aide ces personnes, ces familles, ces groupes et ces communautés à répondre adéquatement à leurs besoins, à promouvoir la défense de leurs droits et à favoriser le changement social.

Particularités de cette profession

L'intervention visant la résolution des problèmes sociaux auprès des personnes, des familles, des groupes et de la communauté.

La formation

La formation permet d'acquérir des compétences pour intervenir directement auprès des personnes, familles, groupes ou communautés aux prises avec des problèmes d'ordre social, d'analyser les situations et d'élaborer les plans d'intervention. Elle permet d'acquérir des compétences permettant de restaurer, de maintenir et de développer l'équilibre dans les relations entre l'individu et son environnement physique et social.

Activités exercées

- Intervention individuelle
- Intervention collective
- Intervention de groupe
- Organisation communautaire
- Défense de droits
- Adaptation sociale et développement social

Milieus de travail

- Organismes parapublics
- Centres d'accueil
- Organismes communautaires
- Centres hospitaliers
- Maisons d'hébergement
- Commissions scolaires
- CSSS
- Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale
- Carrefours jeunesse-emploi
- Centres de réadaptation
- Centres jeunesse
- Centres de désintoxication

Exemples de fonctions

- Technicien en assistance sociale
- Agent d'aide socio-économique
- Agent de probation
- Agent communautaire
- Agent d'indemnisation
- Technicien en santé mentale
- Travailleur de rue
- Animateur
- Intervenant en maintien à domicile
- Intervenant en toxicomanie

Il arrive que sur le marché du travail, le technicien assume pratiquement les mêmes tâches que le travailleur social. Par exemple, certains techniciens avec plusieurs années d'expérience se voient confier la responsabilité des évaluations psychosociales et de la présentation en cours des dossiers d'abus et de violence, de tout genre. Cependant, avec

l'arrivée de la loi 21, les actes professionnels seront mieux définis et les tâches d'évaluation et de recommandations deviendront exclusivement réservées au professionnel membre de l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec. De façon générale, ce sont les tâches de réception de la demande, de traitement, de référence aux ressources existantes et de participation active au plan d'intervention qui seront confiées aux techniciens. Dans le secteur public, par exemple dans les CSSS et les CLSC, les employeurs ont tendance à embaucher davantage les finissants possédant un baccalauréat en travail social ou en service social.

Technicien en éducation spécialisée

Champ d'exercice de la profession

Le technicien en éducation spécialisée est appelé à intervenir auprès de personnes présentant ou susceptibles de présenter différents problèmes causant des difficultés d'adaptation ou d'insertion sociale. Il intervient auprès des personnes ayant des déficiences physiques et psychologiques, des troubles mentaux, des troubles de la conduite et des troubles liés à la santé.

Particularités de cette profession

Le technicien en éducation spécialisée voit à la prévention, à l'éducation, à la réadaptation et à l'intégration sociale des personnes qui présentent des problèmes d'adaptation sociale.

La formation

La formation permet d'acquérir des connaissances sur les problématiques d'adaptation psychosociale, d'animation de

groupe et une compréhension éthique des problèmes d'inadaptation. Elle vise le développement des compétences pour l'élaboration d'activités et d'outils cliniques, pour la mise en place de plans d'intervention d'adaptation et de réadaptation auprès de clientèles diversifiées.

Activités exercées

- Intervention éducative auprès des individus et des familles dans leurs milieux de vie
- Encadrement et support apportés dans la réalisation des plans d'intervention
- Animation de groupes

Milieus de travail

- Centres d'accueil
- Maisons de jeunes
- Garderies
- Centres spécialisés : détention, réhabilitation, désintoxication, hospitaliers ou psychiatriques
- Commissions scolaires
- Associations et organismes communautaires
- CSSS

Exemples de fonctions

- Éducateur spécialisé
- Travailleur de rue
- Conseiller en toxicomanie
- Animateur
- Intervenant communautaire et intervenant social
- Préposé aux élèves handicapés
- Aide à domicile
- Agent d'indemnisation
- Agent d'intégration sociale

En résumé

Toutes les professions que nous avons vues dans ce document ont leurs spécificités et leurs expertises particulières. Tel que nous l'avons souligné, il arrive que les fonctions liées à ces dernières soient comparables. Cependant, dépendamment de sa formation, le professionnel a une compréhension des problèmes humains et une philosophie d'intervention différente.

Le travailleur social analyse la personne en interaction avec son environnement. Il favorise la collaboration entre les ressources du milieu. Il peut être appelé à agir comme intervenant pivot autour d'une personne, en coordonnant les services dispensés par plusieurs intervenants ou programmes. Il privilégie les **approches psychosociales**, brèves à court terme et souvent orientées vers la résolution de problèmes. Il a un regard sur l'analyse des problèmes sociaux et exerce un rôle de gestion des interventions faites auprès des personnes.

Le psychoéducateur est présent dans le milieu de vie des personnes et intervient à l'aide d'**approches éducatives**. Il élabore des plans d'intervention axés sur le quotidien des personnes, de façon à les aider à mieux s'adapter à la société.

Le conseiller d'orientation travaille dans une perspective de **développement de la personne**. Son rôle est d'assister les individus dans la recherche de leur identité professionnelle et de les aider à clarifier leur choix d'étude et de travail.

Le criminologue est reconnu pour ses connaissances des problématiques liées à la délinquance et à la criminalité. Son analyse tient compte des contextes sociaux, politiques et du développement de la criminalité à travers l'histoire, les cultures ou les régions.

Le sexologue possède l'expertise des problèmes liés à la sexualité humaine. Ses connaissances des bases du fonctionnement biologique du corps humain et de la psychologie lui permettent de faire des interventions éducatives et correctives des divers problèmes de la sexualité humaine.

Quant au psychologue, il étudie le comportement humain, ses pathologies et il est habilité à traiter des problématiques diversifiées touchant, entre autres, la santé mentale.

En ce qui concerne les formations techniques, elles sont inspirées par les mêmes modèles d'intervention que les disciplines universitaires. Elles permettent au technicien de faire des interventions de support, d'accompagnement, et de participation au plan d'intervention élaboré par le professionnel. Ainsi, le technicien en relation d'aide a comme fonction d'assister, de soutenir et d'appuyer le professionnel dans ses interventions. Bien sûr, il peut apporter des idées et ajuster ses interventions en fonction du plan établi. Il s'implique de façon concrète dans le milieu de vie des clientèles et ce, en fonction des besoins et problèmes identifiés.

Dans le passé, selon les environnements de travail et les années d'expérience des techniciens, ces derniers se voyaient confier des tâches et des responsabilités similaires aux professionnels. Toutefois, depuis l'adoption de la loi 21 qui stipule que seuls les professionnels faisant partie d'un ordre régi par l'Office des professions du Québec peuvent pratiquer les tâches d'évaluation et de traitement, les techniciens en relation d'aide devront désormais assurer des fonctions de support et d'application dans les plans d'intervention et de traitement élaborés par les professionnels.

Pour en savoir plus

- Repères : le site officiel d'information scolaire et professionnelle
 - Guide pratique des études universitaires au Québec, SRAM, Édition 2012, 372 pages
 - Guide pratique des études collégiales au Québec, SRAM, Édition 2012, 390 pages
 - INFO-BAC 2012/2013, Université Laval
 - Le guide choisir, septembre éditeur, 2012
 - Guide explicatif du projet de loi 21, Office des professions du Québec, mai 2012
-

Les sites des ordres professionnels du Québec :

- www.ordrepsed.qc.ca
 - www.orientation.qc.ca
 - www.ordrepsy.qc.ca
 - www.optsq.org
-

Les associations :

- Association des sexologues du Québec : www.associationdessexologues.com
 - L'association étudiante de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca/vie-etudiante/asso_etudiante.htm
-

Centre d'aide aux étudiants
Université Laval
Pavillon Maurice-Pollack, local 2121
418-656-7987
www.aide.ulaval.ca

Document réalisé par : Sylvie Gamache, c.o.
Collaboration et mise en page : Marie-Catherine
Côté, c.o.
